

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisation d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard

Par arrêté n°03-2021 en date du 25 janvier 2021, le Président de la Communauté de Communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard.

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 février 2021 à 9 heures au mercredi 24 mars 2021 à 17 heures 30 pour une durée de 31 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard éventuellement modifiée, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-François BARBANT, gestionnaire d'une pharmacie, en qualité de commissaire enquêteur.

La Mairie de Bourg-Achard est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le lundi 22 février 2021 de 9h à 12h
- le samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h
- le mercredi 24 mars 2021 de 15h à 17h30

Lors de la permanence téléphonique au 02.32.56.20.18

- le vendredi 19 mars 2021 de 15h à 17h30

Pendant la durée de l'enquête publique, la déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard, la décision de l'Autorité Environnementale, le procès-verbal d'examen conjoint, les avis de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables, en version papier :

- en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - o le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
 - o le samedi de 09h00 à 12h00
- dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde (Place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - o du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en Mairie et au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de Communes Roumois Seine : www.roumoiseine.fr.

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en Mairie de Bourg-Achard et dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Bourg-Achard (Place de la mairie – 27310 Bourg-Achard).

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : enquetepubliquebourgachard@roumoiseine.fr.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Mairie de Bourg-Achard et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi que sur le site Internet : www.roumoiseine.fr.

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du Président de la Communauté de Communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine (le Logis, Place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie de Bourg-Achard sur les panneaux affectés à cet usage, sur le terrain faisant l'objet de la déclaration de projet lycée, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Roumois Seine (666, rue Adolphe Coquelin 27 310 BOURG ACHARD) et au Logis à Grand-Bourgtheroulde.

Il sera aussi publié sur le site Internet www.roumoiseine.fr, ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les mesures de distanciation sociale, de se désinfecter les mains avant d'accéder à la salle de permanence, de porter obligatoirement le masque, d'apporter un stylo personnel. Le commissaire enquêteur, lors des permanences, se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire. Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.